



Conseil général de la Sarthe

COMMISSION PERMANENTE Séance du vendredi 23 janvier 2015

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le vendredi 23 janvier 2015, à 14 heures 40, les membres de la Commission Permanente du Conseil Général, sur convocation adressée le vendredi 16 janvier 2015 se sont réunis à l'Abbaye de l'Epau, Salle Michel d'Aillières, sous la présidence de M. Jean-Marie Geveaux, Président du Conseil général.

Les membres ci-après de la Commission Permanente ont été convoqués à la réunion :

M. Dominique Le Mèner, Vice-Président, *excusé, pouvoir à Mme Rivron*
Mme Béatrice Pavy-Morançais, Vice-Présidente, *excusée, pouvoir à Mme Albagli*
M. Jean-Pierre Chauveau, Vice-Président, *excusé*
Mme Véronique Rivron, Vice-Présidente,
Mme Fabienne Labrette-Ménager, Vice-Présidente,
Mme Nicole Agasse, Vice-Présidente,
M. Fabien Lorne, Vice-Président,
M. Charles Somaré, Vice-Président,
M. Régis Vallienne, Vice-Président,
Mme Chantal Albagli, Vice-Présidente,
M. Pierre Touchard, Vice-Président, *excusé, pouvoir à M. Somaré*
M. Bernard Petiot, Vice-Président, *excusé, pouvoir à Mme Agasse*
M. Gérard Brault, Membre de la Commission Permanente,
M. Christophe Chaudun, Membre de la Commission Permanente,
M. Christophe Counil, Membre de la Commission Permanente, *absent*
M. André Langevin, Membre de la Commission Permanente,
M. Michel Letellier-Canu, Membre de la Commission Permanente,
Mme Christiane N'Kaloulou, Membre de la Commission Permanente, *excusée*,
Mme Jacqueline Pédoya, Membre de la Commission Permanente, *excusée*
M. Jean-Pierre Rossard, Membre de la Commission Permanente,
M. Gérard Saudubray, Membre de la Commission Permanente,

Invités :

M. Ghislain de Chateauvieux, Directeur Général des Services et M. Pierrick Berriguiot, Directeur de Cabinet assistaient également à la réunion.

*

* * *

EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1 - Actions économiques et touristiques - emploi

Il est proposé à la Commission permanente :

- Au titre de l'Emploi : d'habiliter le Président à signer l'avenant n°2 à la convention entre la Région Pays de la Loire, le Département de la Sarthe et la FDOTSI
- Au titre de l'Economie : d'annuler la subvention de 50 000 € octroyée à la Société T2M SERVICES INDUSTRIE, d'allouer une subvention de fonctionnement de 50 000 € et une subvention d'investissement de 4 000 € à l'Institut Automobile du Mans, et une subvention de 16 832 € à la Commune de Poillé-sur-Vègre pour le maintien de son commerce de proximité, de procéder à une augmentation du capital de la SECOS par le versement d'une enveloppe de 1 500 000 € et par la transformation d'une avance remboursable de 971 873 €, d'approuver la modification des articles 2 et 5 des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Promotion du Parc d'Activités Départemental de l'échangeur Sablé - La Flèche (SMAPAD) et d'habiliter le Président à signer les documents et conventions correspondantes.

Accord de la Commission Permanente.

M. Jean-Marie GEVEAUX, Président Directeur Général de la SECOS, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, MM. Charles SOMARE, Régis VALLIENNE, Fabien LORNE et Christophe CHAUDUN, membres du conseil d'administration de la SECOS, ne prennent part ni au débat ni au vote.

2 - Allocation - Insertion et programmation FSE

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'habiliter le Président à signer, pour le compte du Département les conventions avec les CCAS (le Mans, Allonnes, Château-du-Loir, Sablé-sur-Sarthe et la Flèche), l'avenant à la convention Le Relais
- d'approuver les plans de financement FSE et d'habiliter le Président à signer les avenants au nom de WIMOOV.

Accord de la Commission Permanente.

SOLIDARITÉ : ENFANCE-FAMILLE, PERSONNES AGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES

3 - Poursuite de l'intervention d'un travailleur social du Conseil général en qualité d'écouter dans le cadre du lieu d'accueil et d'écoute escale de la ville d'Allonnes

Il est proposé à la Commission permanente de donner son accord pour l'intervention d'un travailleur social, en qualité d'écouter, dans le cadre du lieu 'Ecoute Santé' mis en place par la ville d'Allonnes et d'habiliter le Président à signer la convention correspondante.

Accord de la Commission Permanente.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE : COLLÈGES ET TRANSPORTS

4 - Prêt d'honneur étudiant

Il est proposé à la Commission permanente d'allouer trois prêts d'honneur remboursables dans un délai de quatre ans à trois étudiants originaires de la Sarthe représentant un engagement total de 9 000 € et d'accorder un différé d'un an pour le remboursement de deux prêts à échéance 2014.

Accord de la Commission Permanente.

5 - Participation du Département aux frais d'accompagnement relatifs aux transports des élèves des SIVOS et aux frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines

Il est demandé à la Commission permanente d'accorder les subventions au titre :

- des frais d'accompagnement relatifs aux transports scolaires des élèves des SIVOS pour un montant de 1 767 €
- des frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines pour un montant de 24 688 €.

Accord de la Commission Permanente.

6 - Convention de délégation de Service public services départementaux de transport de voyageurs DSP N° 09001 du 24 juillet 2009 Avenant n°9 Mise en place d'un nouveau système billettique

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver les termes de l'avenant n°9 conclu entre le Département de la Sarthe et la STAO relatif à la mise en place d'un nouveau système de billettique à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015,
- d'habiliter le Président à signer le présent avenant.

Accord de la Commission Permanente.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRES, INFRASTRUCTURES ET ROUTES

7 - Répartition des crédits d'entretien routier et grosses réparations de chaussées sur les routes départementales et sur les anciennes routes nationales transférées

Il est proposé à la Commission permanente de voter la répartition prévisionnelle de :

- 14 926 000 € de crédits d'entretien entre les différents programmes d'actions sur les routes départementales et les anciennes routes nationales transférées.
- 2 300 000 € au titre des grosses réparations sur les routes départementales et sur les anciennes routes nationales transférées et d'habiliter le Président à signer les actes correspondants.

Accord de la Commission Permanente.

8 - Conventions voirie départementale

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer une convention avec la Commune de Malicorne-sur-Sarthe pour l'aménagement d'une chicane sur la RD 8, une convention avec la Commune de Vaas pour le financement, classement/déclassement de la déviation de Vaas (RD 305) et une convention avec l'Etat pour l'exploitation de données du fichier national des accidents corporels.

Accord de la Commission Permanente.

- 9 - Régularisation par voie d'échange au giratoire de Bois Martin à Changé**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la régularisation par voie d'échange au giratoire de Bois Martin à Changé et d'habiliter le Président à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents y afférents.
Accord de la Commission Permanente.
- 10 - Procédure de classement/déclassement de deux parcelles sur la Commune de Vion**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le classement/déclassement de deux parcelles sur la Commune de Vion et d'habiliter le Président à procéder à l'audit classement/déclassement et de signer tous documents afférents à ce dossier.
Accord de la Commission Permanente.
- 11 - Logement Aide aux associations de locataires**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer aux associations de locataires les subventions suivantes :
- 425 € à l'Union départementale de la CLCV
- 780 € à l'Union départementale de la CNL
Accord de la Commission Permanente.
- 12 - Prêts pour l'amélioration de l'habitat des personnes âgées**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer un prêt d'une valeur de 2 400 €.
Accord de la Commission Permanente.
- 13 - Convention du programme d'intérêt général de lutte contre l'habitat indigne et l'habitat très dégradé**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer avec l'Anah la convention du Programme d'Intérêt Général (PIG).
Accord de la Commission Permanente.
- 14 - Modification du règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement**
Il est proposé à la Commission permanente d'adopter les modifications au règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement.
Accord de la Commission Permanente.

AGRICULTURE, RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

- 15 - AMITIS**
Il est proposé à la Commission permanente de retenir pour expérimenter dès 2015 la mise en oeuvre du Contrat Territoire Innovant (CTI), les Communautés de communes par le comité AMITIS.
Accord de la Commission Permanente.
M. Christophe CHAUDUN, Président de la Communauté de Communes des Brières et du Gesnois, ne prend part ni au débat ni au vote.

16 - Politique Territoriale Convention de développement local

Il est proposé à la Commission Permanente d'habiliter le Président à signer les avenants aux CDL des Communautés de communes du Val de Sarthe, du Canton de Pontvallain, du Bassin Ludois et du Pays des Brières et du Gesnois et de répartir 204 419,29 € au titre de la dotation de base et de la dotation proportionnelle des CDL

Accord de la Commission Permanente.

M. Christophe CHAUDUN, Président de la Communauté de Communes des Brières et du Gesnois, et M. Régis VALLIENNE, Président de la Communauté de Communes de Lucé, ne prennent part ni au débat ni au vote.

17 - Agriculture

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'accorder 8 132 € à un particulier de Voivres-ls-le-Mans, pour son projet d'atelier de transformation fromagère à la ferme et de répartir 19 424 €, pour cinq dossiers, au titre de la meilleure prise en compte de l'environnement en production végétale ;
- de proroger le dossier d'un particulier d'Aubigné Racan jusqu'au 23/11/2015 pour son projet de conversion d'atelier porcins en agriculture biologique,
- de prolonger et reconduire les modalités du programme agricole départemental jusqu'à la validation du Programme régional de développement rural auquel il est adossé,
- de valider un mémorandum d'entente, en vue de faciliter l'implantation d'un projet de développement touristique sur des terrains agricoles, État, Conseil général, commune de Cherré, communauté de communes de l'Huisne sarthoise et Sarthe développement ;
- de reconduire pour un an minimum les modalités d'aides actuelles du programme départemental agricole en attendant la validation du PDRR 2014-2020 par la Commission européenne.

Accord de la Commission Permanente.

18 - Convention avec le CAUE

Il est proposé à la Commission permanente de valider la convention avec le CAUE pour ses missions 2015 et d'habiliter le Président à la signer ainsi que ses éventuels avenants dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention.

Accord de la Commission Permanente.

Mmes Fabienne LABRETTE-MENAGER, Véronique RIVRON et M. Fabien LORNE, membres du Conseil d'administration du CAUE, ne prennent part ni au débat ni au vote.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

19 - Environnement

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'émettre un avis favorable à une demande de remise de majoration et d'intérêts de retard relatifs aux taxes départementales pour le CAUE et des espaces naturels sensibles,
- d'habiliter le Président à signer une convention de partenariat avec le lycée agricole de Sées dans l'Orne pour la mise à disposition de l'ENS des Guillaumeries, à Lavernat, et financer les frais liés aux travaux pour un montant de 500 €,
- de proroger d'un an la décision du 28 juin 2010 d'octroyer une subvention d'assainissement de 171 229 € à la commune de Beaufay pour la construction de sa station d'épuration,
- d'accorder 18 177,20 € pour les plantations de haies champêtres destinés aux particuliers et 1 260 € au titre du conseil technique et frais d'ingénierie par la Chambre d'agriculture.

Accord de la Commission Permanente.

20 - Schéma régional de cohérence écologique

Il est proposé à la Commission permanente de donner un avis favorable, avec remarques, au projet de schéma régional de cohérence écologique.

Accord de la Commission Permanente.

CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS

21 - Patrimoine

Il est proposé à la Commission permanente :

D'attribuer les subventions suivantes :

- 30 476 € à des communes, des particuliers et une association au titre du patrimoine rural non protégé,
- 28 682 € à des communes au titre des édifices culturels non protégés,
- 379 163 € à des communes et particuliers au titre des monuments historiques,
- 10 983 € à des communes au titre des objets mobiliers,
- 30 000 € à des associations patrimoniales,
- 5 000 € au Pays d'art et d'histoire de la Vallée du Loir pour la poursuite de l'inventaire,

D'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes.

Accord de la Commission Permanente.

22 - Actions culturelles

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes :

- 20 000 € au titre des enseignements, pratiques amateurs et sensibilisation,
- 295 250 € au titre de la création et de la diffusion,

et d'autoriser le Président à signer les conventions avec les associations CPFI, Superforma, Le Mans Jazz Festival et les avenants financiers avec la Compagnie l'Éventail et Graines d'Images.

Accord de la Commission Permanente.

23 - Dotations cantonales aux associations sportives et culturelles

Il est proposé à la Commission permanente de se prononcer sur la répartition proposée dans le cadre des dotations allouées aux associations sportives et culturelles.

Accord de la Commission Permanente.

FINANCES, RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

24 - Demande de garantie d'emprunt SAGIM

Il est demandé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à la SAGIM à hauteur de 50% d'un emprunt PLUS de 400 000 € destiné à financer la construction de cinq logements à Arçonnay.

Accord de la Commission Permanente.

**25 - Garantie d'emprunt accordée à l'Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe
Information à la Commission permanente**

Il est proposé à la Commission permanente de prendre acte de la modification d'une garantie d'emprunt accordée à l'Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe.

Accord de la Commission Permanente.

26 - Demande de garantie d'emprunt Association Emmaüs Sarthe

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'Association Emmaüs Sarthe à hauteur de 50% d'un emprunt de 450 000 € réalisé auprès du Crédit Coopératif et destiné à financer la rénovation de la cuisine du Domaine de Montaillé à La Milesse.

Accord de la Commission Permanente.

27 - VEFA ALLONNES - Virement d'AP/CP

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser un virement de 150 000 € d'autorisation de programme et de crédits de paiement de l'opération concernant l'acquisition de locaux à Coulaines vers l'opération relative à l'acquisition de locaux en VEFA à Allonnes.

Accord de la Commission Permanente.

28 - Service Départemental d'Incendie et de Secours Convention financière entre le SDIS et le Conseil général pour la période 2015-2017 Attribution de subvention d'équipement

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention financière triennale et d'accorder au SDIS une subvention de 2 139 241 € pour la construction du centre de secours de Le Mans Sud Métropole et 379 167 € pour celle du centre de Silé-le-Guillaume.

Accord de la Commission Permanente.

29 - Concours Sarthe Endurance Photos

Il est proposé à la Commission permanente d'inscrire un crédit de 6 000 € pour récompenser les gagnants du concours Sarthe Endurance photos.

Accord de la Commission Permanente.

30 - Remises gracieuses relatives à des indus de salaires

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à des annulations de dettes pour un montant total de 2 877,85 €.

Accord de la Commission Permanente.

31 - Convention de partenariat pour étudier la mise en place d'un système d'archivage électronique interdépartemental mutualisé

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver la convention portant sur la réalisation d'une étude interdépartementale relative à la mise en place d'un système d'archivage électronique mutualisé et d'habiliter le président à la signer ainsi que les pièces afférentes.

Accord de la Commission Permanente.

32 - Organisation des astreintes au sein des services du Conseil général

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à mettre à jour le dispositif d'astreinte au sein des services du Conseil général.

Accord de la Commission Permanente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 H 15.

*
* *

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,



Jean-Marie GEVEAUX

Affiché le :

Retiré le :

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.